



## CAUTION Team Winds La Trinité-sur-Mer 2022

Je soussigné, Monsieur \_\_\_\_\_ ,

Skipper du Grand Surprise \_\_\_\_\_ inscrit à la  
**Coupe Sail4Energy 2022**, Contrat n° \_\_\_\_\_,

Reconnais avoir pris connaissance des termes et des conditions du contrat de location Team Winds comme des conditions d'applications de la caution dans le cadre la **Coupe Sail4Energy 2022** tel que résumé ci-dessous et en avoir averti mon équipage.

**CAUTION FRANCHISE, ASSURANCE:** Grand surprise : catégorie hauturière pour 6 pers. côtière pour 8 pers. **Caution:** 3600 € (en 2 chèques de 1800 €)  
**Franchise assurance:** 3000 € HT (sauf franchise mât et grément: 50% du sinistre - franchise 3000 € min.)  
**Frais de dossier et vétusté aggravée** en cas de sinistre responsable au tiers (ces frais ne sont pas pris en charge par les assurances). 30% des travaux concernant le bateau tiers, plafonnée à 2000 € TTC.  
Le cumul de la facture des réparations sur le bateau loué et le bateau tiers ne pourra excéder le montant de la franchise, soit 3000 € HT

J'autorise donc la société Team Winds à encaisser les chèques de **1800€** et de **1800€** en cas d'accident ou de perte de matériel d'une valeur supérieure ou égale à ce montant ou si le règlement demandé pour les montants inférieurs à 3600 € sur la base d'une facture dûment justifiée, n'intervient pas dans un délai de un mois.

Chèques n° : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ en deux exemplaires le \_\_\_\_\_ 2020

(un exemplaire à garder, l'autre à retourner signé accompagné du chèque de caution (libellé à l'ordre de **Team Winds**)

Signature du Skipper  
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)